



HAL
open science

Institutions et développement

Souleymane Diagne, Mickaël Clévenot

► **To cite this version:**

| Souleymane Diagne, Mickaël Clévenot. Institutions et développement. 2007. hal-00323336

HAL Id: hal-00323336

<https://hal.science/hal-00323336v1>

Preprint submitted on 20 Sep 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institutions et développement,
Quelques enseignements préliminaires de la base profiles
institutionnels

Souleymane Astou DIAGNE¹

Mickaël Clévenot ²

Version provisoire

Résumé : Les institutions ont longtemps été tenues à l'écart du paradigme dominant en économie. Elles ont fait apparemment un retour triomphal dans les discours et les travaux académiques après les échecs des politiques d'austérité menée par les institutions de Bretton Woods durant les années. Ces échecs ont été expliqués par l'absence d'une prise en compte suffisante des contextes institutionnels des différents

¹ Doctorant CEPN

² Chercheur associé au CEPN

pays. Toutefois, ces institutions portées par le courant néo-institutionnaliste sont différentes de celles qu'avaient identifiées les anciens institutionnalistes.

Après une revue de littérature sur cette question, on tente une vérification empirique du lien entre la qualité des institutions et les performances économiques évaluées à travers le PIB par tête, la qualité des institutions étant perçue comme l'axe principal de l'ACP de la base profil institutionnel.

JEL : C19, O17, B52

La question institutionnelle est récurrente [Veblen, Commons, North, Greif, Rodrik,.....]. Comme tous les sujets importants, elle apparaît disparaît et réapparaît au grès des progrès de l'analyse, des transformations du fonctionnement de l'économie et des modifications de la représentation dominante du monde : les idéologies. Durant, les années 1950 jusqu'au milieu des années 1980, la question n'apparaît pas centrale pour les deux courants économiques dominants qui vont se succéder.

Pour la perspective de la synthèse keynésienne, la question du bon fonctionnement de l'économie semble se réduire au réglage fin du cycle économique par des interventions idoines de politique économique, fondées sur des modèles macroéconomiques structurels. La critique adressait par Lucas à ces modèles concernait la stabilité des relations structurelles. Cette stabilité peut être appréhendée comme l'absence de transformation des institutions³. Où bien, comme l'expression d'une si grande stabilité que malgré des mouvements mineurs, la configuration institutionnelle est conservée.

Dans la perspective des anticipations rationnelles, au contraire, pour des agents individuels rationnels, la stabilité des relations de comportement n'est pas justifiée a priori puisqu'elles représentent une actualisation permanente d'une fonction d'utilité par adéquation des préférences des agents face à un environnement changeant. Cette mouvance, tant des comportements individuels que de l'environnement économique, a donné lieu à une modélisation des comportements sous forme de VAR. L'absence de relation théorique a priori dans les relations de comportement revient à supposer une faible importance de l'influence des institutions sur les comportements des agents. En

³ L'absence de changement de comportement est considérée comme une bonne approximation de l'absence de changement de l'environnement institutionnel, car les acteurs pris globalement dans une perspective macroéconomique ont un comportement statistiquement moyen et stable en l'absence de grande évolution.

définitive, les deux courants qui ont surplombé l'analyse économique des années 1950 jusqu'au milieu des années 1980 ont évacué la question des institutions.

Aussi, dans le courant des années 1980, malgré la présence à l'orée des courants dominants, d'auteurs hétérodoxes néoclassiques et keynésiens qui entretenaient une réflexion approfondie sur l'encastrement institutionnel des économies, la réappropriation de la question institutionnelle par le courant dominant a pu apparaître comme une nouveauté pour les auteurs qui se sont nourris aux analyses orthodoxes keynésiennes et néoclassiques.

Au titre des hétérodoxies néoclassiques on peut citer les travaux des auteurs autrichiens Von Mises et Von Hayek. Dans ce cadre d'analyse⁴, la seule institution qui vaille est celle du marché et de la monnaie, les autres, lorsqu'on leur reconnaît une influence est systématiquement jugée négative (intervention de l'État, syndicat). Seules les institutions attachées au bon fonctionnement du marché sont jugées importantes : respect du droit de propriétés et des contrats, importance du libre fonctionnement de la monnaie. Selon Hayek, c'est la gestion de la politique monétaire qui est à l'origine de l'inflation des années 1970. Mais il n'explique pas à l'inverse la prospérité de la période qui date du début de la seconde guerre mondiale pour les Etats-Unis et après guerre pour les autres pays développés qui a pourtant été caractérisée par la poursuite de l'économie de guerre à travers une planification plus ou moins indicative.

⁴ Cette question faisait partie du noyau dur du paradigme néoclassique C'est-à-dire que l'hypothèse implicite centrale que l'on ne questionne plus dans le cadre du développement d'un paradigme particulier (I. Lakatos)

A l'opposé, les auteurs régulationnistes soulignent la symbiose transitoire de l'après guerre entre les institutions et le fonctionnement de l'économie pour expliquer les performances de « l'Age d'or ».

Le mouvement actuel du néo-institutionnalisme est produit par les tensions de la guerre froide. Il s'agit de fonder théoriquement la supériorité de l'économie de marché. Ce débat avait déjà eu lieu durant les années 1930 (voir J.Sapir.).

Pour répondre à la question des performances comparées des économies libérales de marchés et des économies planifiées où les libertés publiques étaient limitées les premiers travaux d'envergure ont été menés pour construire des bases institutionnelles sur la question des libertés publiques, de la nature de l'intervention de l'État. Mais ces travaux sont caractérisés par un fort biais idéologique où l'on tente de montrer la supériorité des économies de marché sur les économies planifiées. Ce biais est probablement à l'origine du faible développement de cette perspective, en plus des difficultés inhérentes à la réalisation sur de nombreux paramètres, sur de nombreux pays et sur plusieurs périodes de base institutionnelle.

L'avènement de l'informatique et de technologie de la communication ont vraisemblablement aidés au développement de cette approche. Au-delà des aspects techniques, l'apparition de faits inexplicables dans le cadre de référence dominant explique en partie le regain d'intérêt pour cette approche.

Les items qui vont être représentés dans les bases de données concernent les variables de base tentant de représenter le bon fonctionnement du marché et des libertés économiques et politiques. On demeure malgré le raffinement des techniques économétriques dans un cadre statique et linéaire alors que le fait institutionnel

possède une dimension dynamique et systémique que rendent mal les approches usuelles. La théorie des jeux peut constituer une solution partielle. Elle permet de représenter l'émergence d'institution mais elle ne permet pas de représenter la dynamique de l'histoire.

Dans une première partie nous allons revoir la théorie économique du développement, pour constater comment la question institutionnelle est redevenue importante pour l'élaboration de politiques économiques. Ensuite dans une deuxième et dernière partie voir une approche empirique de la théorie des institutions sur le développement économique.

I. La théorie de l'économie du développement

1.1 Les faits stylisés

Dans une fonction de production néoclassique, $Q = A * f(K, L)$, la croissance peut découler de la croissance des facteurs (main-d'oeuvre L et capital K) ou de celle de la productivité (A). Les premiers modèles de croissance, comme celui de Harrod–Domar,

se sont intéressés à l'accumulation du capital, jugée indispensable à la croissance. La théorie moderne de la croissance a réellement débuté avec le travail de Solow (1956), qui a examiné l'influence relative des différents facteurs et constaté que l'augmentation des facteurs de production n'expliquait qu'une part modeste de la croissance de la production. Le plus influent était le **facteur A**, que l'on appelle aujourd'hui résidu de Solow. Ce constat a été corrigé par Denison (1967). Travaux repris par Maddison (1992) qui concluent toujours à l'importance du facteur résiduel. Si ces travaux ont abaissé la part du résidu, elle n'en restait pas moins inconfortablement élevée. Cette insuffisance persiste. Une grande part de la croissance reste encore à expliquer par des facteurs extérieurs au modèle canonique de la croissance exogène.

La théorie a apporté une réponse à l'encombrant résidu de Solow : de nouveaux modèles ont généré une croissance endogène de la productivité. Le résidu reste responsable d'une grande part de la croissance de la production, mais il est expliqué à l'intérieur des modèles. Si le problème est ainsi résolu au niveau théorique, ces modèles ne sont pas pleinement satisfaisants car ils ne parviennent pas à produire de prédictions empiriques vérifiables claires des taux de croissance d'un pays à l'autre. C'est la raison pour laquelle les travaux empiriques ont emprunté une voie résolument différente, en s'efforçant d'expliquer le résidu de Solow par des variables politiques et culturelles qui, tout en étant extérieures au modèle, peuvent en principe être influencées par les décisions politiques. Cela a amélioré la pertinence, pour l'action publique, des recherches sur la croissance car l'attention s'est déplacée de

l'accumulation du capital (et de la recommandation de favoriser l'épargne) vers d'autres domaines de l'action publique.

L'analyse en termes de croissance endogène qui éclot au milieu des années 1980⁵ finit par reconnaître un rôle positif de l'intervention de l'État à travers la fourniture de l'éducation, des infrastructures (communication et télécommunication) et de la santé. Ce cadre théorique permet de rendre compte de trajectoire divergentes des pays ceux qui s'enfoncent dans la pauvreté et ceux qui se rapprochent des standards occidentaux.

L'approche de la théorie néoclassique pour permettre aux économies des PED d'enclencher le phénomène du rattrapage a été de prescrire le tout marché (libéralisation) durant les années soixante et soixante – dix. Plus faible est le pouvoir de négociation de l'Etat demandeur, plus le Fonds et la Banque imposent le tout marché. C'est dans ce cadre que les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) sont conçues et appliquées aux pays en recherche de développement.

1.2 Les stratégies d'industrialisation

On distingue généralement trois stratégies d'industrialisation :

1.2.1 L'industrialisation par substitution d'importation ISI :

Les politiques préconisées par ce courant reposent sur :

A – l'élargissement du marché intérieur auquel une redistribution du revenu et une réforme agraire doivent contribuer une façon décisive.

⁵ Qui a souvent été le produit des auteurs de la radicale école des anticipations rationnelles Lucas, Barro par exemple.

B -la constitution de marchés communs régionaux, notamment entre les économies de petite taille.

C- la mise en place d'un système de protection de quotas, des droits de douanes et des taux de change multiples qui doivent filtrer les importations en fonction des besoins prioritaires de l'industrialisation

D- Des apports financiers de l'extérieur soumis à contrôle (ouverture sélective à l'investissement étranger et mesures tendant à limiter les sorties de bénéfices)

E- L'appui au financement de l'investissement (taux bonifiés, politique budgétaire active)

Le présupposé de cette stratégie est qu'il existerait une demande potentielle suffisante pour l'industrie d'amont et que l'offre suivra; il suffirait donc de substituer une production nationale aux importations. Mais il n'est pas sûr qu'il suffise de protéger le marché intérieur pour que l'offre réponde, pour que les droits de douanes se convertissent en une augmentation du capital par travailleur, ou en qualifications requises, ou encore en capitaines d'industrie : les conditions de l'offre sont apparues, à l'expérience, aussi contraignantes sinon davantage que celle de la demande dans de nombreux pays.

1.2.2 Les industries industrialisantes (III)

Construire une industrie par l'amont n'est pas à proprement parler une ISI, puisque les biens qu'il s'agit de produire n'étaient pas forcément consommés et importés antérieurement. Cette stratégie qui se réfère à l'expérience soviétique, a pour objet de transformer les modes de production existants en promouvant un capitalisme étatique. Elle est préconisée par Baran en prolongement de son analyse sur les surplus; elle inspire les choix industriels de l'Inde dans les années cinquante; elle est connue en France sous la variante algérienne des « **industries industrialisantes** » (Destanne de Bernis, 1966).

L'ambition de ce modèle est de réaliser un autocentrage intersectoriel davantage qu'intra-industriel comme dans le cas précédent. En effet dans la transition, l'agriculture, outre les rôles qu'elle est appelée à jouer (construire une main d'oeuvre et de subsistances), doit, par la mécanisation, offrir des débouchés à l'industrie. Cette dernière doit, en effet, livrer à l'augmentation des biens d'équipement, des services de base (énergie électrique, irrigation) et des produits chimiques (engrais). Dans un deuxième temps, grâce au jeu d'entraînement attendus, l'investissement sera orienté vers des industries de transformation tournées vers la consommation. La séquence historique de l'ISI est ainsi renversée.

L'application des stratégies d'industrialisation lourde à des économies différentes offre un terrain d'observation intéressant. L'articulation recherchée agriculture-industrie a suivi des cheminements différents en Inde et en Chine; avec un point de départ commun, sous l'influence des conceptions staliniennes, les deux stratégies se différencient à partir du « grand bond en avant » (1950-1961) en Chine: le mot d'ordre « marcher sur les deux jambes » se concrétise par le développement d'unité

industrielle de taille très variées sur tout le territoire, même si, dans une première phase les résultats sont contrastés selon les productions, avec en fond de toile, l'apparition de la famine. Quant' à l'Algérie, la création d'industries s'est jumelée avec une régression de l'agriculture et avec un effet d'éviction sur l'accumulation productive imputable à la logique d'économie de rente (Norel, 1986).

1.2.3 L'industrialisation de substitution d'exportation (ISE)

La troisième voie industrielle est celle qui consiste à remplacer progressivement les exportations traditionnelles par des exportations non traditionnelles. Par exemple des produits primaires transformés, des biens semi-manufacturés, des produits industriels. Il s'agit de jouer ainsi un avantage comparatif de ressources naturelles, de coût de main d'oeuvre, d'espace....

Cette politique a été adoptée par un grand nombre de pays, mais elle n'a été couronnée de succès que dans quelques-uns (Voir encadré NPI).

Les réussites industrielles ont été spectaculaires et sont intervenues à chaque fois dans des conditions différentes. La Corée du Sud, pauvre en ressources naturelles, a peu procédé à la substitution d'exportation; le succès de sa stratégie industrielle à supposer une maîtrise du processus d'ensemble de l'industrialisation, notamment sous

son volet technologique et financier. Le Brésil a réalisé davantage la substitution d'exportation (baisse de la part du café) en reculant la frontière agricole autour d'une nouvelle spéculation agricole (le soja) qui a joué un rôle d'entraînement dans l'industrie des biens d'équipement agricoles, et en convertissant vers l'exportation une partie de son industrie de substitution d'importation.

Au tournant de la décennie quatre vingt, le durcissement de la politique monétaire américaine et concomitante au second choc pétrolier, relayées l'une et l'autre par une récession mondiale, vont déboucher sur la crise de la dette des pays du tiers monde. En 1982, le Mexique se déclare en cessation de paiement et les banques réalisent qu'elles se trouvent confrontées non pas à l'illiquidité passagère des débiteurs mais l'insolvabilité d'un nombre d'entre eux. Les Etats sont projetés en première ligne pour faire face aux créanciers extérieurs.

Les responsables essentiels de cet endettement se trouvent dans les pays les plus industrialisés : ce sont les banques privées, la Banque mondiale et les gouvernements du Nord qui ont littéralement prêté à tour de bras des centaines de milliards d'eurodollars et de pétrodollars.

Pour placer leurs surplus de capitaux et de marchandises, ces différents acteurs du Nord ont prêté à des taux d'intérêt très bas. La dette publique des pays du Tiers Monde et de l'Est a ainsi été multipliée par douze entre 1968 et 1980.

1.3 Les questions structurelles du développement :

1.3.1 L'importance de l'épargne

A. Sen (1983) a montré que les pays qui ont connu une croissance rapide de leur revenu sont ceux qui avaient des taux d'épargne élevés et qui se sont rapidement

industrialisés. C'est le cas des pays à faible revenu comme la Chine et le Sri Lanka qui ont des taux d'épargne relativement élevés à l'inverse des pays africains qui eux ont des taux d'épargne faibles. Pour A.SEN l'épargne intérieure est une variable cruciale pour réussir la phase du décollage. Nous remarquerons dans l'analyse de SEN, l'importance est donnée aux variables macroéconomiques pour expliquer l'écart de développement entre les pays. Ces résultats avec ceux antérieurs de MacKinnon et Show (1973) ont contribué à favoriser la libéralisation des marchés financiers sans que les pays africains n'en bénéficient. Au contraire, l'épargne lorsqu'elle existe fuit les pays d'origine. La question des opportunités d'investissement, de stabilité politique et d'incertitude compte fortement. La présence d'épargne ne peut condition le processus de développement.

1.3.2 La question de la natalité

Les débats sur la population concernent principalement les conséquences économiques de la croissance démographique sur le développement économique. Selon Malthus (1798) la production de nourriture est inférieure à la croissance de la population, par conséquent la production per capita conduira à la famine et à la misère. Même si ceci ne s'est pas vérifié en Europe en raison du développement de la productivité du travail, les programmes de contrôle de la population sont devenus une priorité dans de nombreux pays pour élever le ratio de capital par tête. Variable dont on sait qu'elle est décisive pour accroître la productivité du travail et la croissance potentielle. Il n'en demeure pas moins que des variations importantes dans le taux de croissance de la population d'un pays peuvent susciter d'important problème : éducation, emploi, nourriture, inégalités économiques, urbanisation rapide, la sécurité sociale et la diminution des ressources. Ces problèmes se trouvent renforcés avec la pandémie lié au VIH qui sévit fortement en Afrique. La présence d'une forte proportion de moins de 25 ans dans une population favorise l'instabilité sociale et politique.

1.4 Les politiques d'ajustement structurel (PAS)

1.4.1 Le contenu des PAS :

Les PAS englobent deux types de mesures : la stabilisation financière et la transformation structurelles. Elles ont connu, depuis la fin de la décennie soixante dix, une extension proportionnelle à la multiplication des déséquilibres et à la difficulté des gouvernements à les résorber. Les PAS ont été mis en œuvre à partir de 1980 par les experts de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International.

Les mesures contenues dans les PAS étaient :

- La libéralisation commerciale : la suppression des quotas sur les importations et de la multiplicité des taux de change, uniformisation et abaissement des droits de douanes, élimination des protections intérieures de différentes sortes (notamment la réglementation des prix) qui visaient à favoriser une production ou une consommation particulière. Il s'agit de démanteler le dispositif de l'ISI.
- La libéralisation financière dans le financement de l'économie. Les mesures sont inspirées des travaux de Mc-Kinnon et Shaw (1973). Ces deux auteurs présentent la libéralisation financière comme un moyen efficace et simple pour accélérer la croissance économique des pays en voie de développement. La levée des contraintes réglementaires pesant sur le secteur bancaire et financier doivent produire le développement de ces secteurs, qui entraînera une amélioration de la croissance à long terme de l'économie grâce à l'augmentation de la productivité marginale de l'investissement qu'il génère.

La libéralisation financière ne se limite pas à un simple abandon de la fixation du taux d'intérêt, elle vise à promouvoir une logique globale de marché dans le secteur financier. La libéralisation des taux d'intérêt s'accompagne donc d'une privatisation des banques publiques, de la disparition de toute espèce de restrictions à l'entrée dans le secteur bancaire et, plus généralement, de toutes les formes de surveillance de l'activité bancaire par les autorités monétaires. Au niveau externe, toutes les restrictions à l'entrée ou à la sortie de capitaux sont abolies.

- Réduction de l'Etat-providence : l'Etat doit promouvoir l'offre, remettre de l'ordre dans ses finances publiques en limitant son déficit, notamment par la réforme de la fiscalité, et en éliminant les déficits des grandes entreprises publiques. Il doit aussi ne plus faire écran entre les producteurs et le marché, notamment avec les caisses de stabilisation des produits agricoles, et réduire ses prélèvements.

Les aides du FMI et de la Banque Mondiale ont été conditionnées à l'application relativement homogène de la libéralisation et la déréglementation des économies. Comme le recours à ces institutions est habituellement le résultat d'une situation de crise, les autorités locales se trouvent dans un rapport d'infériorité par rapport aux bailleurs internationaux, alors qu'elles sont interlocuteurs directs des citoyens et forces politiques locales. Dans ces situations, la légitimité internationale des autorités locales est entrée directement en contradiction avec leur légitimité interne. Ces contradictions ont été de nature à produire de l'instabilité politique,

économique et de la corruption. Les décisions édictées de l'extérieures sans que soit prise en compte les réalités locales ont conduit à des problèmes d'enforcement, c'est-à-dire de capacité à faire respecter les transformations institutionnelles et les contraintes inhérentes aux politiques de rigueurs.

- Il y a entre autre la conditionnalité, la lutte contre la pauvreté, transparence et anticorruption, bonne gouvernance, ...).

Si l'on scrute le noyau dur de la libéralisation, les principaux instruments sont dans l'ordre des urgences : déréglementation, la privatisation des entreprises publiques, la réforme des finances publiques et la définition de politiques sectorielles.

1.4.2 Les conséquences des PAS

L'impact des PAS est catastrophique pour les pays en recherche de développement. Selon l'évaluation de la banque mondiale, les PAS dans un échantillon de 19 pays enregistrent les résultats suivants :

Entre 1980 et 1986 : ils sont faiblement positifs sur la croissance et les exportations, mais ne stimulent pas l'entrée des capitaux privés étrangers et ont un effet négatif sur l'investissement. Dans l'échantillon retenu, l'impact des mesures de libéralisation semble plutôt positif dans les pays ayant acquis une expérience industrielle suffisante (Turquie et Philippines) mais pas dans les pays où la phase d'industrialisation tournée vers le marché intérieur nécessite encore la protection des industries naissantes (Kenya ou Malawi), et encore moins dans les économies en déclin de spécialisation primaire (Ghana) [Paul Mosley & Fontaine, 1992]. Sur un échantillon

de 16 pays de l'Afrique subsaharienne et de l'océan indien [P. Jacquemot et E. Adisson, 1989], les PAS ne rencontrent pas les flexibilités qu'elles présupposent.

Les études comparatives sur l'évaluation de l'impact économique des PAS désignent généralement les pays d'Afrique subsaharienne comme les plus « inflexibles » à l'ajustement structurel. Il faut également souligner les effets sociaux avec le recul de l'Etat providence.

Les PAS montrent les limites de l'application de la théorie néoclassique. Ainsi, si les analyses institutionnalistes ont pris une ampleur si considérable, c'est en raison d'une remise en cause partielle mais substantielle du noyau dur de l'approche néoclassique.

1.4.3 L'impasse des PAS

L'impasse relative des politiques d'ajustement structurelles a été expliquée par des problèmes de sequencing. Les réformes pour être couronnées de succès doivent suivre un rythme et un sens particulier, optimal. Les effets des réformes politiques visant à améliorer la croissance potentielle s'accompagnent d'effets négatifs à court terme. Pour que les effets positifs, apparaissent le cap imposé par les réformes doit être soutenable sur une période suffisamment longue pour générer la confiance des acteurs et susciter une modification des comportements. Les orientations de la politique économique doivent être crédibles pour produire leur effet. Pour générer cette crédibilité, les réformes doivent suivre un ordre particulier et un rythme déterminé. Deux types de question se posent, celui de la soutenabilité politique et économique de la réforme. Ce qui revient in fine à poser la question de la spécificité des nations où

sont entreprises les réformes. Les réformes ne peuvent pas être engagées avec la même rapidité dans des nations où le pouvoir est monopolisé par une classe dirigeante particulière et où le pouvoir s'établit en fonction d'un processus de concurrence démocratique. L'articulation des réformes sera également différente en fonction de la nature de régime d'accumulation du pays concerné en fonction de son degré plus ou moins poussé d'ouverture initiale, d'industrialisation, de niveau de formation de la population active, de ses avantages/désavantages comparatifs. La question du sequencing à la mérite de déplacer le problème d'un point de vue macroéconomique/libéral vers un angle d'attaque plus mésoéconomique où la spécificité des situations initiales tant politique qu'économique doit être prise en compte. Mais la prise en compte de ces dimensions dans l'application des réformes semblent être demeurée très limitée. Les avancées théoriques ont été suivies de peu d'effet pratique. Elles ont même produit des contresens en déplaçant les critères de conditionnalité vers des difficultés qui ont été générées par les premières phases des implications uniformes d'ajustement structurel. On est passé à des critères macroéconomiques de réduction de déficits publics, d'ouverture commerciale et de libéralisation économique au principe de bonne gouvernance qui recouvre divers aspects ...

1.4.4 L'après consensus de Washington : la question institutionnelle

Une large littérature s'est constituée pour montrer l'importance des institutions dans la détermination des performances économiques de long terme tant sur le plan

théorique que sur le plan empirique. Les travaux théoriques de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) occupent une place majeure dans ce corpus. Elles se déclinent à travers des analyses théoriques et empiriques. Dans ces dernières, les analyses sont fondées majoritairement sur l'étude de bases institutionnelles couplées à des variables macroéconomiques plus classiques cherchent à établir une relation entre la qualité des institutions et la croissance économique.

Ces analyses, malgré une certaine popularité auprès des institutions internationales, posent de nombreuses questions méthodologiques. Leur intérêt est fondé sur la possibilité de comparer les institutions de différents pays mais cette comparabilité fait fi de l'Histoire. D'un point de vue normatif, elle contribue à renforcer l'idée de benchmarking institutionnel. C'est-à-dire la possibilité de comparer les institutions des différents pays indépendamment de leur niveau de développement et de leurs idiosyncrasies et que ces conclusions peuvent donner lieu à des conseils en termes d'imitation des bonnes pratiques institutionnelles voire des bonnes institutions que l'on devrait transposer pour favoriser de bonnes performances économiques.

Si les institutions possèdent une influence sur les performances économiques, comment mesurer l'influence de ces institutions ? N'inversent-on pas le rapport qui unit les bonnes performances économiques avec les institutions ? Ne sont-ce pas les bonnes performances économiques qui autorisent de bonnes institutions ? Une perspective plus évolutionnistes consisterait en envisager une co-évolution des institutions et des performances économiques ? Ces questions peuvent être traitées d'un point de vue empirique à travers des tests de causalités à condition de posséder suffisamment de degrés de liberté.

II. L'analyse empirique

Après avoir longtemps fait reposer la politique du développement sur des indicateurs macroéconomiques, les institutions internationales ayant subi de nombreux échecs ont fini par s'intéresser aux institutions des pays en difficultés pour y décerner les causes de leurs handicaps. Les aides au développement qui ont été réduites sont de surcroît de plus en plus soumises à des conditions relatives à la transparence, la bonne gouvernance, la qualité des institutions et la démocratisation. Si bien que ces thématiques ont fini par prendre l'ascendant sur les questions macroéconomiques, comme les conditions de l'insertion internationale des pays pauvres, leur spécialisation, les règles du commerce international etc.

Comparée aux politiques centrées sur la libéralisation et la réduction des déséquilibres, impulsées par le consensus de Washington, la question institutionnelle possède une pertinence indéniable du fait que le paradigme dominant n'arrive pas à expliquer l'échec des politiques de développement tirées de son corpus théorique. Mais celle-ci donne parfois le sentiment que les pays seraient exclusivement responsables de leur situation en termes de développement. Puisque la définition des institutions est du ressort des autorités locales, ces dernières n'auraient qu'à adopter les institutions réputées bonnes afin d'entrer dans l'ascenseur du développement. Ce discours n'est pas réservé aux pays défavorisés. Les pays riches qui rencontrent des

difficultés sont également renvoyés à leur propres turpides en matière institutionnelles afin d'expliquer leur situation sans référence au dysfonctionnement de l'économie mondiale et au manque de coopération en matière monétaire.

La question institutionnelle si elle constitue un déplacement intéressant du paradigme dominant conserve dans de nombreux cas les stigmates de l'orthodoxie. Cela se traduit par une conception homogénéisante et atomisante des institutions : les institutions sont conçues comme des entités autonomes possédant des propriétés identiques quelque soit le lieu où la période de leur fonctionnement. Les institutions seraient également conçues en vue des objectifs qu'on lui assigne. Cette conception finaliste, qui considère une institution comme un instrument ignore la dimension sociopolitique d'une institution. Une institution loin de répondre aux tâches qu'on lui assigne constitue avant tout à un équilibre sociopolitique dont les fonctions affichées ne correspondent pas toujours à celles qu'elle exerce réellement et qui se transforment à travers le temps.

Les institutions pour fonctionner correctement doivent former une cohérence entres-elles. Aussi, analyser le fonctionnement institutionnel à partir d'institutions individualisées à travers des bases de données établissant des comparaisons entre des pays de niveau de développement très différent constitue à priori une réification de la réalité qui est malheureusement ou heureusement plus complexe. Malgré toutes ces limites, peut-on tirer des enseignements intéressants de l'étude de bases de données institutionnelles internationales ? Certainement, mais à condition de garder en permanence à l'esprit ces limites et tenter de les contourner. Le propre de toute

démarche de recherche en sciences sociales consiste à ruser avec la complexité de la réalité.

Un rapide survey théorique sur la relation entre les institutions et le développement permet de préciser la problématique du papier. Dans une seconde section, on va présenter la base profils institutionnels établie par le ministère des finances sur la période 2001-2006. Dans la troisième section on analysera la base sur l'ensemble de l'échantillon, puis sur des sous échantillons déterminés en suivant la nomenclature de banque mondiale qui retient quatre groupes en fonction du niveau de revenu. Dans la quatrième section, on analysera la base de données à partir d'un regroupement effectué sur la base de la proximité des institutions grâce à l'analyse des « réseaux ». Dans une cinquième section, les résultats obtenus à travers les deux méthodes obtenus seront évalués par une analyse économétrique de panel. Dans une dernière section, on recensera les résultats obtenus ainsi que les perspectives à donner à ce travail.

2. L'institutionnalisme au cœur des questions de développement

2.1 Qualité Institutionnelle de quoi parle t-on ?

Les institutions, les « contraintes conçues par l'homme, qui façonnent les interactions humaines » (North, 1990a, p. 3), définissent les règles du jeu. Ce sont les règles formelles et les conventions informelles ou normes comportementales, ainsi que leurs caractéristiques d'application. Les institutions formelles (celles qui nous intéressent le plus ici) se déclinent en trois niveaux. Premièrement, les règles fondamentales,

découlant des droits humains élémentaires, sont normalement énoncées dans la Constitution d'un pays. Deuxièmement, le système juridique, basé sur ces règles fondamentales, contient les lois régissant la propriété et les contrats, ainsi que les règles relatives à la structure de l'État et au processus de décision politique.

Ces institutions politiques définissent notamment le caractère démocratique ou autocratique d'un État. Les règles fondamentales et le système juridique forment ensemble l'environnement institutionnel (Davis et North, 1971, pp. 6–8).

Troisièmement, à l'intérieur de cet environnement institutionnel, des individus et des organisations nouent des contrats ou arrangements institutionnels pour coordonner leurs activités. Les trois niveaux d'institutions sont fortement interdépendants. La valeur d'un arrangement entre deux individus/organisations ou plus dépend de manière décisive de la qualité de l'environnement institutionnel.

Que sont de « bons » droits de propriété et droits contractuels ? Donner une définition normative des institutions économiques efficaces n'est pas si difficile, mais expliquer formellement leur « qualité » l'est beaucoup plus. On peut aborder cette question formelle par une analyse empirique des déterminants de la qualité institutionnelle, à laquelle la recherche n'a pas encore donné de définition précise.

Pour North (1981, 1990a) ou Umbeck (1981), par exemple, un système de droits de propriété est efficace dès lors que les droits sont parfaitement spécifiés et exécutés en toute circonstance.

Autrement dit, la « mauvaise qualité institutionnelle » qui transparaît dans le domaine économique est liée à de mauvaises institutions politiques, c'est-à-dire à un système dans lequel les organes de représentation de la société se montrent incapables

d'adopter les réformes qui permettraient aux mécanismes de marché de fonctionner de façon efficace.

La littérature ne fait pas non plus réellement de distinction claire entre les institutions économiques et politiques. Les travaux empiriques les associent souvent en leur donnant des étiquettes comme « instabilité politique » ou « bon gouvernement » (voir par exemple, Alesina et al. 1996 ou La Porta et al. 1999).

Les institutions politiques définissent le processus, et les institutions économiques en sont le produit. Les institutions économiques efficaces ne tombent pas du ciel comme une manne et elles ne découlent pas nécessairement de l'intérêt personnel rationnel. Elles doivent au contraire être créées consciemment et collectivement. La signification donnée précédemment à la qualité institutionnelle appelle une question centrale. Comment expliquer que certains pays ont de bonnes institutions et d'autres non ? L'État a pour mission de définir et de faire respecter une grande partie des droits de propriété et des droits contractuels. Son comportement a donc une influence décisive sur la qualité institutionnelle.

Une autre question paraît centrale dans l'analyse. Comment mesurer la qualité des institutions ? Les analyses empiriques récentes retiennent plusieurs indicateurs. Nous pouvons les synthétiser en trois catégories d'indicateurs [Daniel Kaufmann, Art Kraay et Pablo Zoido-Lobaton, 1999] :

La première est le processus par lequel les gouvernements sont choisis, contrôlés et remplacés (indicateur de transparence et responsabilité démocratique et indicateur de stabilité politique et absence de violence).

La deuxième est la capacité du gouvernement à formuler et mettre en oeuvre des politiques saines (indicateurs d'efficacité du gouvernement et de qualité de la réglementation).

La troisième est le respect des citoyens et de l'Etat envers les institutions qui gouvernent les relations économiques et sociales (indicateurs d'état de droit et de contrôle de la corruption). Actuellement de nombreuses études économétriques et statistiques (dont celle du Minefi) ont été faites, mais les travaux de Daniel Kaufmann, Art Kraay et Pablo Zoido-Lobaton [1999] restent le pivot incontournable de l'étude de la qualité institutionnelle.

Toutefois ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car l'identification de l'effet des institutions se heurte à deux problèmes importants.

Les indicateurs de qualité institutionnelle proposent de mesurer l'incertitude liée à l'environnement institutionnel. Mais un indicateur de ce type est impossible à construire pour au moins deux raisons.

- D'une part, ce calcul nécessite d'affecter des pondérations objectives aux différentes composantes de l'environnement institutionnel. Or la manière dont se combinent et interagissent les dotations institutionnelles n'est pas clairement établie et une pondération semble donc difficile et forcément subjective.
- D'autre part, certaines caractéristiques des sociétés ayant un impact sur la qualité des institutions sont inobservables et susceptibles de varier d'un pays à un autre, ce qui crée nécessairement un biais dans les mesures de la qualité des institutions observables.

Au delà de ces deux problèmes, les indices de qualité institutionnelle évaluent la perception des spécialistes et des investisseurs, et non les aspects formels de la situation institutionnelle. L'important est le sentiment de sécurité des investisseurs, indépendamment de la façon dont cette sécurité est atteinte. Les régimes autoritaires et dictatoriaux, sont donc capables d'avoir un bon indice de qualité institutionnelle, même s'ils sont des Etats de non droit. Ainsi, on observe des Etats qui font un semblant d'exercice du droit de propriété, en l'absence de propriété privée (la Chine). Ces pratiques sont possibles parce que les indices se basent sur la perception et non sur la réalité de la situation institutionnelle.

2.2 Qualité des institutions et performances économiques : Une revue de la littérature

Sur le plan théorique, la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) montre que des institutions efficaces peuvent faire la différence dans le succès des réformes du marché et affirme même que les institutions constituent un des facteurs déterminants de la croissance économique de long terme. North (1990) définit les institutions comme « les règles du jeu » qui façonnent les comportements humains dans une société. Les institutions ont un rôle très important dans la société car elles déterminent la structure fondamentale des échanges humains, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques.

Un Etat doté d'un système judiciaire et de droits de propriété efficaces est un Etat qui crée un environnement fortement favorable à l'accumulation du capital et à la croissance. Alors que des institutions déficientes créent un marché pour des activités

non productives comme la recherche de rente ou encore la corruption et engendrent des coûts de transactions élevés et donc des inefficiences économiques handicapantes. Les institutions agissent ainsi d'une façon directe sur le niveau de l'investissement et par là sur la croissance. Les impacts de la qualité des institutions sur les performances économiques de long terme se propagent par le biais de la compression des coûts de transactions, de limitation des risques et de disparition des rigidités qui altèrent les marchés (Chtourou 2004).

North (1981) et Rosenberg et Birdzell (1986) soulignent que l'augmentation de l'activité économique s'accompagne de meilleures institutions. Cette hypothèse est confortée par les observations empiriques de Clague *et al.* (1996), qui utilisent le PIB initial comme variable de substitution du niveau de développement économique. Ils constatent aussi que les institutions d'un pays s'améliorent avec l'ancienneté de son indépendance, car le temps contribue à les consolider.

On retrouve aussi les travaux de la théorie de la croissance endogène. Suite aux insuffisances des modèles de croissance exogène à expliquer une croissance stable à l'équilibre, de nouveaux modèles de croissance émergent précisant les conditions nécessaires pour garantir une croissance à long terme, dite croissance endogène. La nouvelle théorie de la croissance endogène a été développée par plusieurs économistes tels que Lucas (1988), Romer (1986), McKinnon et Shaw (1973), Barro (1989), Roubini et Sala-I-Martin (1995)...etc. Ces travaux ont largement exploité les données issues de la sphère économique pour tenter de justifier les écarts de croissance entre pays. Cependant, les limites des estimations effectuées ont suggéré l'incomplétude des

modèles se limitant aux indicateurs économiques pour expliquer les comportements de croissance.

Cette réflexion a incité les économistes à se tourner vers les variables institutionnelles pour tenter de trouver une justification aux écarts de production entre pays inexpliqués par les seules données économiques. Plusieurs facteurs politiques et institutionnels ont alors été mis en avant : la démocratie chez Barro (1996), le respect des droits de propriété chez Clague, Keefer et Olson (1996), l'instabilité politique chez Alesina et Perotti (1994). Rodrik (1999) soutient l'idée selon laquelle une bonne gouvernance serait une condition nécessaire pour le succès des économies de marché. Hall et Jones (1999) montrent que les différences observées dans l'intensité du capital physique ainsi que dans le niveau d'éducation réalisé, expliquent uniquement une petite fraction dans les différences constatées des niveaux d'output par travailleur à travers les pays. Ils montrent alors que ce sont les différences dans l'infrastructure sociale (institutions et politique gouvernementale) à travers les nations qui expliquent les différences constatées dans l'accumulation du capital, le niveau d'éducation réalisé et la productivité, lesquelles expliquent la disparité dans le niveau de revenu et de développement des pays.

Sur le plan empirique, on retrouve une large littérature empirique soulignant l'importance de la qualité des institutions comme facteur déterminant de la croissance et du développement. Cette littérature se manifeste sous forme d'études en coupe transversale de la croissance à travers les pays qui cherchent à établir une corrélation positive entre la qualité des institutions et la croissance.

Le revenu par habitant, le PIB par habitant ou encore le taux de croissance est régressé sur plusieurs indicateurs institutionnels : des indicateurs étroits tels que les libertés civiles, les règles de lois, les droits de propriété, la stabilité politique, et des indicateurs globaux de la gouvernance. D'autres variables sont utilisées dans ces régressions mais qui ne sont pas liées à la qualité des institutions comme des variables géographiques et historiques.

Kormendi et Meguire (1985), Scully (1988), Grier et Tullock (1989), Barro (1996) et Helliwell (1994) et Isham, Kaufman et Pritchett (1997) montrent tous l'existence d'une corrélation positive entre l'indicateur des libertés civiles comme mesure du cadre institutionnel, et la croissance économique pour la majorité des pays pris dans leur échantillon.

Acemoglu, Johnson et Robinson (2004) ont montré que l'écart de croissance entre les pays riches et les pays pauvres est dû en grande partie à la différence dans la garantie des droits de propriété dans ces pays. Rodrik, Subramanian et Trebbi (2002), dans leur étude, confirment l'idée selon laquelle la garantie des droits de propriété accélère la croissance.

Barro (1991) et Londregan et Poole (1992) montrent que l'instabilité et les violences politiques engendrent une faible croissance. Alesina et Perotti (1996) et Svensson (1998) constatent un effet négatif de l'instabilité politique sur l'investissement.

On retrouve aussi l'étude de Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2004) qui emploient un indicateur des règles et des lois pour montrer que la bonne gouvernance exerce un effet positif sur la croissance. Ils trouvent une forte corrélation positive entre cet indicateur et le niveau du revenu.

C'est ainsi que Anderson et Marcouiller [2002], Dollar et Kraay [2002], se basant sur le fait que de mauvaises institutions accroissent le coût et les risques du commerce extérieur, observent une relation positive entre la qualité des institutions et le commerce international. Sekkat et Méon [2004] montrent de façon similaire que la bonne qualité des institutions (principalement la lutte contre la corruption, l'efficacité du gouvernement et l'état de droit) favorise les exportations de produits manufacturés et les IDE.

Mauro (1995) teste trois indices construits par le Business International (BI) : l'indice de la corruption, l'indice de la qualité bureaucratique et l'indice de la stabilité politique. Il trouve que ces trois indicateurs sont reliés positivement et significativement à la croissance et à l'investissement. Knack et Keefer (1995) utilisent deux indicateurs recueillis dans l'ICRG et le BERI. Ils construisent deux indices pour mesurer la sécurité des contrats et un des droits de propriété et trouvent un effet positif attendu de ces indicateurs sur la croissance. Easterly et Levine (2002) utilisent l'indice global de gouvernance de Kaufmann, Kray, Zoido-Lobation (2002) pour montrer que la gouvernance affecte positivement et significativement la croissance.

On constate alors que la littérature empirique, tant à travers des indicateurs étroits de la gouvernance que des indicateurs globaux, montre bien que la qualité des institutions a une forte influence sur les niveaux des revenus. Ces études confirment une forte corrélation positive et significative entre la qualité des institutions et les performances économiques.

En fait, selon de récents articles écrits par des économistes comme Daron Acemoglu, Simon Johnson et James Robinson; Dani Rodrik, Arvind Subramanian et Francesco Trebbi; William Easterly et Ross Levine, le niveau de développement économique d'un pays s'explique presque intégralement par ses institutions; les ressources, la géographie physique, la politique économique, la géopolitique et les autres aspects de la structure sociale interne, tels que les rôles assignés à chacun des sexes et les inégalités entre groupes ethniques, ont peu d'effet, voire aucun.

Certes, une explication reposant sur un facteur unique peut paraître séduisante dans un cas aussi important que le développement économique, et celle reposant uniquement sur les institutions est particulièrement tentante pour deux raisons supplémentaires.

► Premièrement, elle explique les revenus élevés aux États-Unis, en Europe et au Japon par des institutions sociales prétendument supérieures; elle soutient même que, lorsque les revenus augmentent dans d'autres régions, c'est essentiellement grâce aux messages occidentaux sur la liberté, les droits de propriété et le marché qui y sont propagés par d'intrépides missionnaires résolus à développer l'économie.

► Deuxièmement, le monde riche n'a guère, voire aucune, responsabilité financière vis-à-vis des plus démunis, car les développements ratés résultent de défaillances des institutions, et non d'un manque de ressources. Malheureusement, les faits n'étayaient tout simplement pas ces conclusions. Les institutions sont certes importantes, mais elles ne constituent pas le seul facteur à prendre en compte.

2.3 Les questions théoriques relatives à l'institutionnalisme

Si les institutions ont une influence sur les performances économiques mesurées par le PIB ou un autre indicateur, comment ce manifeste-t-elle ? Il existe deux types d'institutions : formelles et informelles.

Les institutions formelles consistent en règles consignées dans le droit par l'Etat, en règles codifiées et adoptées par les institutions privées et en organisations publiques et privées opérant en vertu de la législation publique. Elles peuvent être les entreprises régies par le droit des sociétés. Les institutions informelles, qui opèrent souvent en marge du système juridique officiel, expriment des codes de comportement social non écrits. Elles sont très présentes dans les pays en développement.

Idéalement, les institutions informelles et formelles doivent se compléter, leur combinaison permet de lutter plus efficacement contre la corruption et de réduire plus fortement les coûts de transactions qu'aucune d'entre elles ne pourrait le faire isolément. Les créateurs d'institutions peuvent être, les gouvernants, les milieux d'affaires, ou les membres d'une communauté. Le droit des sociétés et la législation des garanties sont des institutions publiques, de même que le système judiciaire, les systèmes et les entités de réglementation. Beaucoup d'institutions privées fonctionnent sous l'égide d'institutions publiques. L'existence de mécanismes d'exécution externes, tels que les systèmes judiciaires indépendants, est indispensable pour lutter contre la corruption. Ils élargissent en effet l'accès aux opportunités économiques à un plus grand nombre de participants. Pour que ces mécanismes

externes puissent être efficaces, il est crucial que l'entité responsable de l'application jouisse d'une légitimité incontestée. L'existence de mécanismes internes assurant le respect des engagements est une garantie d'efficacité, car il existe un système de récompenses et de sanctions accepté par tous les intéressés.

North (1990) soutient que les institutions ont une influence sur la croissance économique mais ne sait pas réellement les canaux de l'influence. De nombreuses études sur les institutions insistent sur l'importance d'un groupe particulier d'institutions, à savoir celles qui protègent les droits de propriété et qui garantissent l'exécution des contrats. On pourrait les appeler institutions « créatrices de marchés⁶ », puisque qu'en leur absence, les marchés n'existent pas ou fonctionnent très mal. Les fonctions des institutions sont entre autres :

- **Les institutions créent, sélectionnent et compactent l'information pertinente pour les acteurs.** Elles acheminent l'information sur la situation des marchés, les biens et les participants. La bonne circulation de l'information aide les agents économiques à trouver des partenaires, des activités fortement rentables et à évaluer leur cote de crédit. L'information sur les entreprises et sur le système économique d'une manière globale, aide les gouvernements à bien réglementer les marchés. Les institutions peuvent influencer sur la production, la collecte, l'analyse, la vérification et la diffusion des données et de connaissances intéressant les participants, au sein du marché.

- **Les institutions réduisent l'incertitude liée aux comportements stratégiques des acteurs.** Elles définissent la nature des droits de propriété et des contrats et en assurant le respect, en fixant qui obtient quoi et quand. Le fait de connaître les droits

⁶ Rodrik et Subramanian, la primauté des institutions, p.32, Finances&Développement, Juin 2003

qu'on détient sur des actifs et des revenus et de pouvoir protéger ces droits, y compris pour le secteur privé vis-à-vis de l'Etat, est fondamental pour le développement des marchés. Des institutions comme la constitution d'un pays et son système judiciaire peuvent réduire le risque de différends et contribuer à assurer le respect des contrats.

- **Les institutions aident à la coordination et la coopération entre acteurs individualistes.** Elles accroissent la concurrence sur les marchés, en effet la concurrence incite les individus à mieux faire, favorisant l'égalité des chances. Sur les marchés concurrentiels, les ressources ont davantage tendance à se porter sur un projet pour ses mérites. L'existence d'une certaine concurrence stimule aussi l'innovation et la croissance économique. Mais s'il est des institutions qui facilitent la concurrence, d'autres y font obstacles. Ainsi, en réglementant exagérément l'entrée de nouvelles entreprises, les pouvoirs publics peuvent gêner la concurrence. Les coûts de transactions liés à l'acquisition d'information et aux mesures permettant d'assurer le respect des droits de propriété, de même que la restriction de la concurrence, peuvent empêcher la création de marchés bénéfiques à tous. Des institutions efficaces peuvent toutefois réduire ces coûts.

- **Les institutions jouent un rôle dans la distribution du revenu et contribuent à l'allocation des ressources.** Elles façonnent l'interaction entre le rapport salarial, les formes de concurrence et le système fiscal. Elles délimitent les limites au-delà desquelles l'équilibre du système de distribution du revenu est rompu.

2.4 Les questions empiriques relatives à l'institutionnalisme

Les variables institutionnelles influencent doublement les niveaux de revenu. Tout d'abord, elles influencent la productivité, c'est-à-dire le résidu de Solow, et ensuite, à travers l'accumulation du capital, elles modifient le taux d'investissement et donc, indirectement, le niveau de revenu. Ce deuxième effet n'apparaît pas avec les variables institutionnelles incluses dans une régression de croissance parce que la contribution du capital est déjà prise en compte. De ce fait, certains ouvrages consacrés à la croissance n'estiment que les fonctions d'investissement. De nombreux indicateurs différents ont été utilisés dans les régressions pour prendre en compte les mesures gouvernementales — variables de forme du système politique (démocratie ou autocratie), indicateur de stabilité politique, de politique budgétaire et d'autres politiques et mesures des droits de propriété. Les institutions peuvent influencer le développement économique par le biais de la productivité (résidu de Solow) ou de l'accumulation du capital (investissement).

Pourquoi on assiste maintenant à une profusion des bases institutionnelles internationales (BII) ? L'utilisation des BII pose un problème d'analyse et d'interprétation des données. Dès lors que les institutions sont des règles de jeu ou des régularités comportementales, les fondements culturels et historiques des agents doivent être prises en compte. Mais malheureusement l'utilisation de BII n'arrive pas à dépasser cette limite. Par exemple, selon les pays, les continents ou les contrées, les agents n'ont pas la même perception de la justice (tribunaux, procès, ...). Vouloir appliquer les notions occidentales telles que la protection des droits de propriété, la démocratie, aux pays en recherches de développement (universalisme) constitue une erreur sans précédent. Ainsi les conclusions de ces études universalistes, qui reposent

particulièrement sur le benchmarking institutionnel, doivent être appréhendées avec la plus grande prudence.

2.5 Présentation de la base de données et du modèle

Pour étudier le lien entre performances économiques et qualité institutionnelle, nous proposons d'exploiter la nouvelle base de données du MINEFI « Profils Institutionnel ». Cette base offre des données originales sur les caractéristiques institutionnelles de 85 pays. Ces données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire adressé aux fonctionnaires français des Missions Economiques des pays couverts. Elles ont été retraitées centralement, comparées à celles d'autres bases en vue de les valider ou de procéder à d'éventuels redressements, enrichies par d'autres indicateurs provenant d'autres bases.

Pour notre étude, cette base présente au moins trois intérêts.

- ▶ Sur le plan conceptuel, ses auteurs retiennent une définition large des institutions, qui reprend celle de North : les institutions sont constituées par les règles formelles et informelles structurant les incitations qui agissent sur le comportement des individus et modèlent l'économie.
- ▶ Sur le plan méthodologique, les auteurs soulignent que leur base n'a pas vocation à déboucher sur un indicateur unique de liberté politique ou économique, de transparence de l'Etat ou de cohésion sociale, indicateur qui servirait à établir, par classement, un palmarès des pays. Ils préfèrent adopter une démarche qui présente les caractéristiques institutionnelles sous forme de "profils" par pays, ces profils n'étant pas strictement ordonnable. Ils ne présupposent pas l'existence d'une norme

institutionnelle à norme qui servirait de modèle unique optimal quel que soit le niveau de développement des pays.

► Sur le plan empirique, les auteurs proposent une grille de "capture" des caractéristiques institutionnelles, et des niveaux de libertés qui leur sont associées, des différents pays de la base. Cette grille décompose le cadre institutionnel en 9 thèmes croisés avec quatre secteurs.

Avant de présenter la manière dont nous avons exploité cette base de données, il convient de s'arrêter sur les réserves méthodologiques et statistiques que l'on peut formuler à l'encontre de cette nouvelle base.

De très nombreuses agences de rating, fondations diverses, organisations non gouvernementales, institutions internationales ou financières, universités et unités de recherche proposent aujourd'hui des bases de données internationales dans le champ économique, politique ou social. Comment évaluer la fiabilité de ces bases, notamment celles à données qualitatives, comme celle du Minefi, qui reposent sur la perception subjective d'experts interrogés sur la situation donnée d'un pays ? Cinq critères d'appréciation d'une base qualitative peuvent être retenus (Malik [2002]):

- Le nombre d'experts, d'investisseurs et de citoyens interrogés.
- Sa valeur marchande ou encore son "market test".
- Le nombre de pays étudiés qu'elle représente.
- Le nombre d'études théoriques et empiriques qui en font référence.
- Sa corrélation avec d'autres indicateurs provenant de sources différentes.

La base Minefi repose sur des données recueillies à partir d'un questionnaire réalisé auprès des seuls membres des Missions françaises. Un biais culturel peut en résulter.

Les fonctionnaires français, qui sont issus d'un environnement culturel comparable, auront-ils la même conception que leurs homologues anglo-saxons du rôle et de l'importance, par exemple, des institutions publiques dans la régulation du marché ou dans la préservation de la cohésion sociale ?

Adopteront-ils les mêmes critères d'évaluation de l'étendue des libertés publiques, syndicales notamment, au regard de ceux qui pourraient être retenus par des chefs d'entreprises résidents ou étrangers ? La variété des sources d'évaluation en provenance d'experts d'horizons différents n'est-elle pas de nature à neutraliser le risque de ce biais culturel ? L'accès à cette base est gratuit.

Faut-il y voir la marque d'un "market test" négatif et donc celle d'un relatif désintérêt des entreprises pour l'acquisition marchande de ces indices jugés par elles non opérationnels ? A ce jour, et à ma connaissance, peu d'études ont emprunté les résultats de cette base dans leurs travaux économétriques. Le nombre de pays retenus dans la base est faible – 85 - comparé aux 199 pays de la dernière livraison d'indicateurs de gouvernance de Kaufmann et alii [2003]. De plus, la base Minefi ne propose qu'une photographie, en 2006, de la situation institutionnelle des pays là où les indicateurs de Kaufmann et alii peuvent être suivis à travers des séries temporelles établies en 1996, 1998, 2000, 2002, 2003, 2004 et 2005.

Ces observations critiques doivent être resituées par rapport à la nature même de la base Minefi. Rappelons que cette base présente les caractéristiques institutionnelles sous forme de profils par pays en évitant tout classement ou indicateur synthétique de performances. Elle aborde le champ large des libertés politiques et économiques et, de façon moins conventionnelle par rapport à d'autres bases, celui des "opportunités

sociales" à travers des indicateurs de cohésion sociale ou des indices fournis par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Dès lors, cette base n'a pas le même caractère d'opérationnalité que la plupart des autres sources de données. Cette base est avant tout un outil de recherche au service de la communauté scientifique et moins une banque de données destinée à satisfaire les besoins spécifiques du monde économique. C'est ce qui explique aussi qu'elle soit disponible gratuitement.

A cet égard, notons que les bases de Kaufmann *et alii* sont également gratuites ce qui ne les empêche pas d'être parmi les plus citées dans les travaux académiques. La neutralité supposée des fonctionnaires français dans l'appréciation non normative des profils institutionnels des pays peut éviter l'apparition de biais idéologiques qui caractérisent certaines bases et faussent la valeur des indicateurs. Ces biais apparaissent, notamment, quand les experts interrogés sont tentés de sanctionner des pays qui suivraient des politiques économiques ou sociales contraires à leurs conceptions ou aux recommandations des institutions auxquelles ils appartiennent. Le nombre de pays retenus dans la base Minefi représente 90 % du PIB de la population de la planète. Un biais informationnel ne peut-il apparaître quand cette évaluation concerne des pays dont la qualité et la quantité de l'information font défaut soit parce que ces pays sont en dehors des circuits classiques de l'économie mondiale, donc mal connus des experts étrangers, soit par suite de tricheries informationnelles ou de black out de l'information de la part des autorités ?

Le critère de qualité qu'il convient d'examiner avec attention, nous semble-t-il, concerne celui de la convergence des indicateurs de la base Minefi avec ceux proposés,

habituellement, dans d'autres bases, notamment celle de Kaufmann et alii. La définition des indicateurs de libertés et d'environnement institutionnel n'est pas toujours la même entre les différentes bases. Des rapprochements sont donc nécessaires pour favoriser les comparaisons. Les auteurs de la base Minefi ont calculé des coefficients de corrélation qui apparaissent significatifs quand le contenu de leurs indicateurs est assez proche de celui des autres bases. D'une façon générale, ils concluent que la confrontation de leurs données indique une forte convergence de leurs indicateurs avec ceux de Kaufmann *et alii*. Leurs études comparatives montrent l'existence de biais ponctuels et peu nombreux avec ceux des autres bases de données, biais qu'ils redressent par la suite grâce à l'apport d'informations supplémentaires. Après la présentation des variables, nous allons présenter notre méthode.

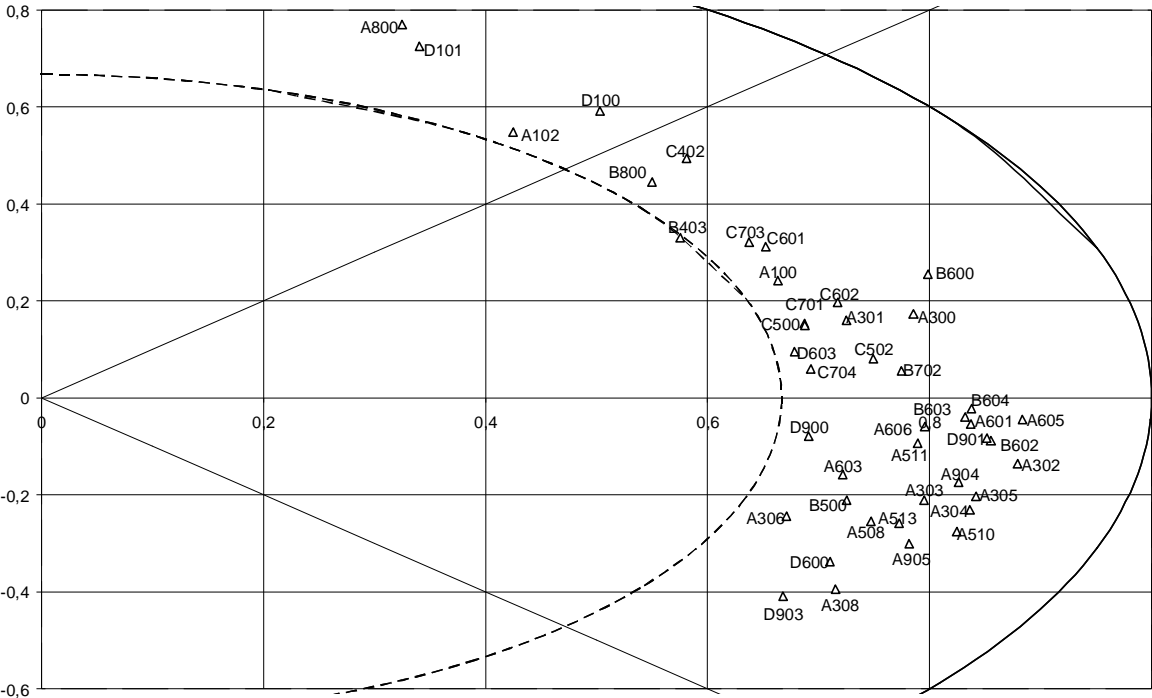
2.6 Applications et Interprétations : Analyse des institutions en fonction du niveau des revenus.

Le travail va consister à trier les variables de la base du Minefi pour des raisons techniques et théoriques. D'un point de vue technique la mise en œuvre de données de panel ne peut être réalisée sur un nombre aussi large de variable. L'ACP permet constitue donc un préalable indispensable sur ce type d'information. D'un point de vue théorique,

L'objectif consiste à relier ces configurations institutionnelles à une variable indiquant le niveau de développement économique, le PIB par tête. Le travail empirique consiste à travers la réalisation d'une ACP sur l'ensemble des Items de la base du Minefi qui en compte 132 à ne retenir que les Items les plus impliquées dans la

définition des axes principaux de l'ACP. Il s'agit de caractériser les axes de l'ACP et de réduire le nombre de variables explicatives afin d'améliorer la lecture de l'ACP. Ce premier travail sans a priori théorique vise à définir les variables institutionnelles qui semblent communes aux développements économiques des pays quel que soit leurs caractéristiques propres et à avoir une vision globale que l'on affinera par la suite à la vue de ces premiers résultats.

Graph 3. Croissant de corrélation de l'ACP nettoyé pour l'ensemble des pays

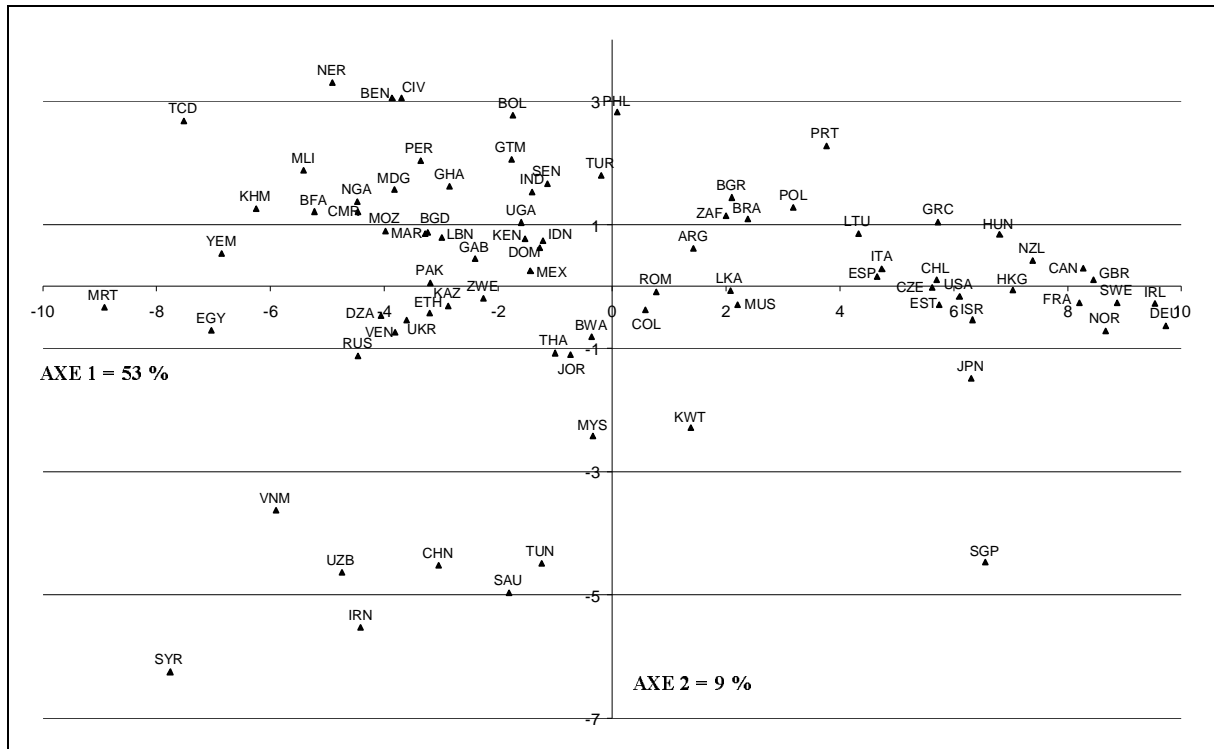


Les variables les plus importantes se trouvent exclusivement à droite. Ces variables⁷ entretiennent donc une relation globalement positive avec les deux axes. Cet effet de concentration dénote a priori d'une meilleure capacité de la base à identifier les bonnes institutions et pas suffisamment les mauvaises institutions. Le critère que l'on retient est peut être trop élevé (+ 66,66 %) compte tenu de la diversité institutionnelle et économiques des pays représentés. Il permet néanmoins de réduire le nombre de variable à prendre en compte et ainsi de faciliter l'identification du sens des axes principaux.

Graph 1. Projection des pays sur les axes principaux de l'ACP « nettoyé »

Axe 1 et 2 contiennent 62% de l'information

⁷ Voir en Annexe



Le premier axe explique un peu plus de 53 % de l'inertie totale. Les pays les plus développés sont très corrélés avec le premier axe ce qui indique une relation positive entre la qualité des institutions et le développement. La projection des pays sur l'axe 1 montre l'opposition qui existe entre les configurations institutionnelles entre les pays développés et les « pays les moins avancés ». En effet, Dire que C^1 (la première composante principale) est très corrélée avec une variables X_j signifie que les individus ayant une forte coordonnée positive sur l'axe 1 sont caractérisés par une valeur X_j nettement supérieure à la moyenne. De ce point de vue l'intuition de base à l'origine de l'institutionnalisme semble être confirmée par les premiers résultats tirés de la base.

Le second axe est faible puisqu'il ne représente que 9 % de l'inertie. La qualité de l'ACP est médiocre mais elle permet un premier éclairage. Le premier axe semble

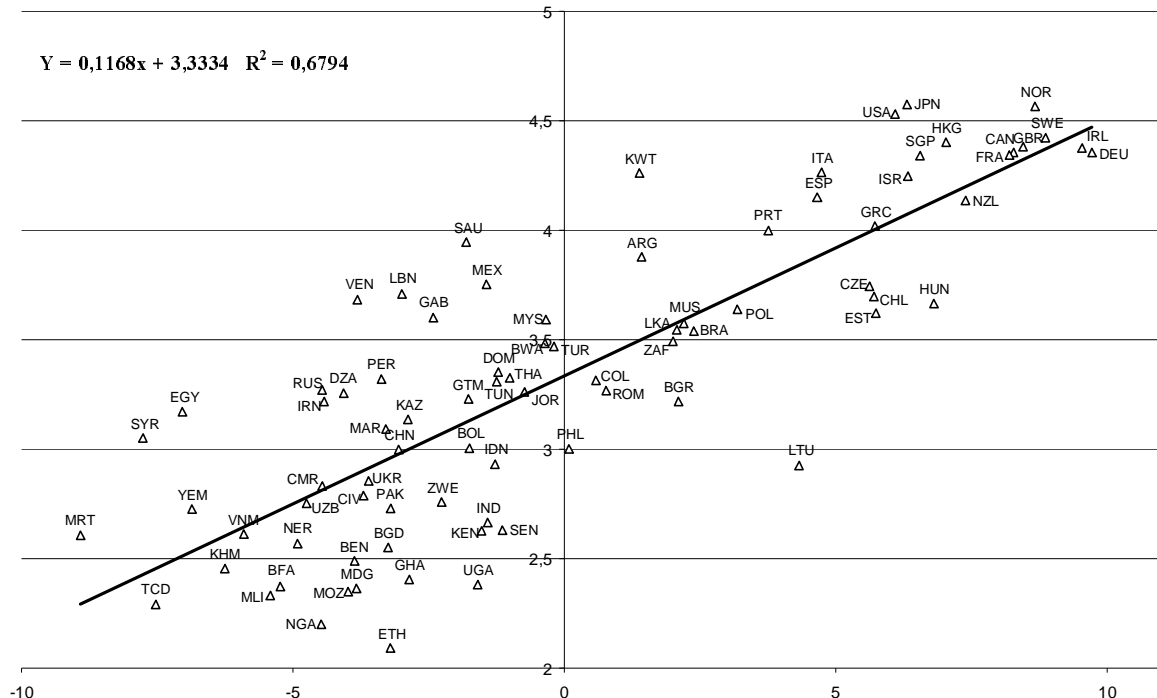
entretenir une relation positive avec le développement. Il est difficile de creuser la signification du second axe compte tenu de la faiblesse son inertie.

Les écarts par rapport au second axe sont réduits, il semble plus caractériser les pays moins développés qui connaissent une plus grande variance de ce point de vue.

Les pays de l'OCDE sont illustrés par une grande homogénéité institutionnelle en comparaison de l'ensemble de l'échantillon qui est très hétérogène tant pour le premier que pour le second axe.

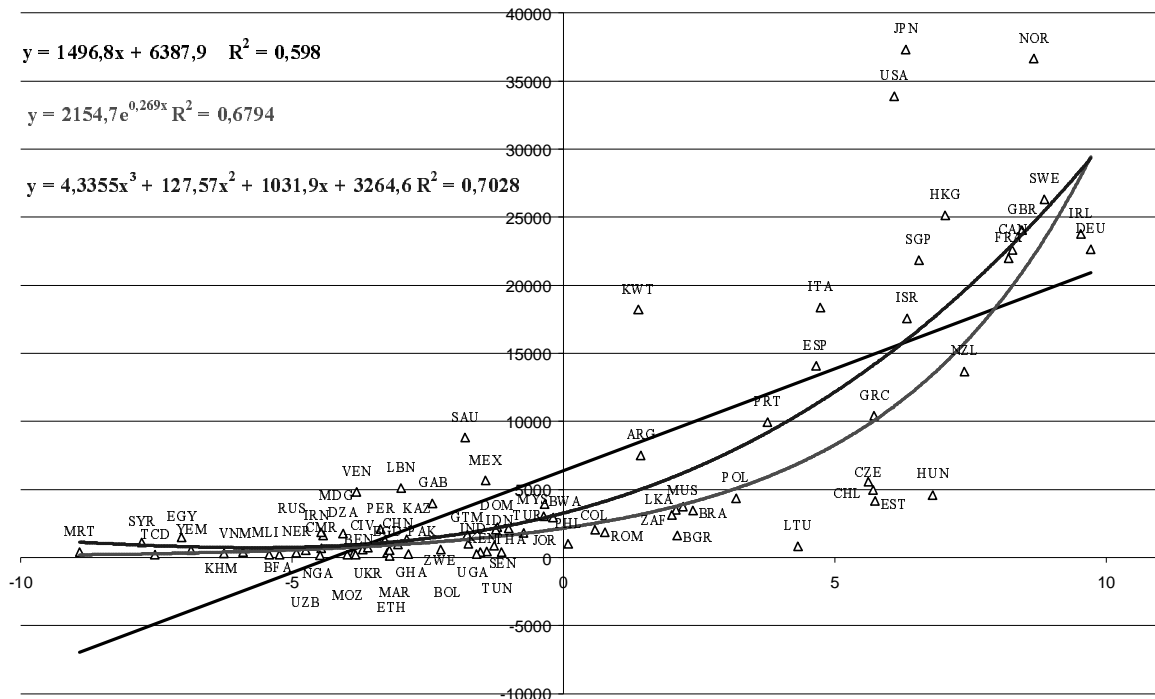
Les institutions ont-elles un lien avec le niveau de PIB par tête retenu ici comme un indicateur de développement.

Graph 2. Relation linéaire entre le cadre institutionnel et le développement.



La relation entre le logarithme du PIB par tête et le premier axe de l'ACP laisse clairement entrevoir une relation positive comme attendue. On observe que les pays ayant d'importants revenus par habitant ont la qualité institutionnelle la plus importante. Et aussi, nous observons pour les « pays les moins avancés » une faible qualité institutionnelle. Un autre résultat intéressant que nous pouvons, aussi, relever réside dans le fait que certains pays peuvent avoir un revenu par tête plus élevé que d'autres, mais en même temps avoir une qualité institutionnelle moindre que ces mêmes pays. Mais la linéarité introduite par la log-linéarisation donne l'impression peut-être inexacte d'une relation linéaire entre la qualité des institutions et le développement.

**Graph 3. Relation non-linéaire entre le cadre institutionnel
et le développement.**



Sources : calculs réalisés par l'auteur.

La relation entre le PIB par tête en niveau et le premier axe de l'ACP indique toujours un mouvement positif entre la qualité des institutions et le développement. Toutefois, la relation linéaire perd de sa pertinence au regard d'une relation quadratique ou d'une relation exponentielle. En termes de politique de développement, la présence de cette non-linéarité pose problème. Pour une grande partie des pays qui se trouvent entre la Mauritanie et la Roumanie, on observe une faible élasticité entre l'axe 1 qui semble résumer une bonne qualité des institutions et le PIB par tête. Cela peut signifier que l'amélioration du cadre institutionnel aurait peu d'influence sur le niveau de PIB par tête et tendrait ainsi à relativiser la perspective institutionnaliste du développement. Cette question est fondamentale lorsqu'on pense aux nouvelles clauses de conditionnalités des aides au développement qui sont de plus en plus déclinées sous le mode de la bonne gouvernance.

Une explication technique pourrait concerner la difficulté à associer des pays de niveaux de développement si différents. En divisant le groupe en deux, on pourrait éventuellement retrouver la relation positive avec une pente significative pour les deux sous échantillons et résoudre par là même le problème de la non-linéarité. Mais en scindant le groupe en deux, on perd de la variance et on aurait plus de difficulté à identifier les différences entre les pays avec de bonnes institutions d'avec ceux qui en possèdent d'insuffisantes. D'un point de vue théorique, on peut expliquer cette situation de différentes manières. La mise en œuvre de nouvelles institutions comporte un coût qui peut, à des stades peu avancés de développement, être dissuasif (Rodrik, 2000) : toute transformation du cadre institutionnel entraîne des dépenses en capital humain et financier. De plus, peuvent s'ajouter des coûts sociaux, et/ou des coûts entraînés par la résistance des groupes des 'perdants' aux réformes. Les réformes qui améliorent le fonctionnement des institutions ne produisent pas d'effet sur le Pib par tête en raison des coûts qu'elles génèrent qui absorbent les avantages.

Une interprétation en termes de complémentarité institutionnelle pourrait expliquer l'inadéquation entre les différentes institutions. Les institutions prises individuelles sont meilleures mais leur fonctionnement en tant que système ou de configuration institutionnelle n'est pas cohérent. Cette absence de cohérence peut être liée à l'imposition par l'extérieur des institutions jugées bonnes sans que soit suffisamment pris en compte le contexte sociopolitique. Si les institutions reflètent une forme de compromis sociopolitique et que les institutions imposées ne correspondent pas à cet équilibre, des problèmes d'enforcement apparaîtront. C'est-à-dire des difficultés dans la mise en application des règles. Ce type de problèmes semble particulièrement se

poser dans le domaine des institutions politiques. La démocratisation imposée par le pouvoir occidentale donne lieu parfois à un fonctionnement formellement démocratiques mais qui dans la réalité s'éloigne d'un fonctionnement réellement démocratiques et peut même susciter une instabilité politique qui génère des coûts importants. La stabilité politique peut paraître préférable dans certains cas à des tentatives de démocratisations superficielles du point de vue de la production de richesse. De ce point de vue, le lien entre liberté publiques, économiques et développement économique n'est pas univoque.

Une interprétation évolutionniste pourrait souligner que les institutions sont en interaction avec le fonctionnement de l'économie qu'il y a une coévolution. En absence d'évolution dans le domaine économique, les transformations institutionnelles sont sans effets sur les performances macroéconomiques.

2.7 Approfondissement de l'analyse des axes principaux de l'ACP

L'axe 1 décrit fortement les écarts entre les pays en haut revenu et les pays aux revenus plus faibles. Le second axe semble rendre compte de différences au sein des pays aux revenus plus faibles. Un premier constat graphique permet d'observer la faiblesse des écarts des pays les plus développés vis-à-vis du second axe, alors que les pays moins avancés décrivent des écarts très importants. La variance plus importante

entre ces pays est à l'origine de l'inertie du second axe. L'opposition des signes entre les items qui comptent le plus pour l'axe 1 et leur signe sur l'axe deux confirme ce constat (voir annexe).

L'analyse économétrique qui met en relation les axes avec le PIB par tête en niveau confirme cette idée par l'identification d'une relation positive avec l'axe tandis qu'elle est négative avec l'axe 2.

$$\text{PIBT} = 6387,86 + 4418,4 \cdot \text{PRIN1} - 3170 \cdot \text{PRIN2}$$

$$(11,84) \quad (14,02) \quad (-4,43)$$

$$R^2 = 0.73$$

$$DW = 2,19$$

Afin d'affiner l'analyse des axes, on va organiser les items par sujet afin de repérer les questions le plus importantes qui unissent développement et qualité institutionnelle. Cinq thèmes sont retenus⁸. Sur les 44 variables retenues 11 concernent le bon fonctionnement de l'État, autant intéressent les droits de propriétés, le fonctionnement du marché et des entreprise, 7 sont relatives au fonctionnement du système bancaire, 6 concernent des variables qui relèvent des libertés publics, des médias et de l'équité, autant concerne le fonctionnement du marché du travail. Les sujets qui sont le plus représentés concernent le fonctionnement de l'Etat et du marché. Les sujets suivants sont relatifs au fonctionnement du système bancaire,

⁸ On rappelle que ces variables ont été obtenues après un premier tri sur l'ACP global. Seules les variables à l'extérieur du cercle avaient été retenues.

l'équité, et le marché du travail. Cette situation semble parfaitement normale, ce qui tend à renforcer le pouvoir informationnel de la base. Mais ces sujets sont également ceux qui ont fait l'objet des questions le plus importante de la base. A cet égard en comparaison de l'approche régulationniste il manque un aspect important concernant les modalités d'insertion internationale qui est remplacé par une thématique sociétal gravitant autour de l'équité. Si les questions d'équité peuvent paraître très importantes pour des réflexions touchant au développement, les modalités d'insertion internationale le sont tout autant mais le biais institutionnalistes de la base avec absence de dimension proprement macroéconomique peut expliquer cette situation.

Tableau 1 : 11 items relatif au fonctionnement de l'État

| | | AXE 1 | AXE2 |
|-------------|---|------------------|-------------|
| A302 | Corruption | 88% | -14% |
| A305 | Fonctionnement de l'Administration douanière | 84% | -20% |
| A304 | Efficacité de l'action publique : système fiscal | 84% | -23% |
| A510 | Capacité des autorités politiques | 82% | -28% |
| A300 | Transparence de l'action publique dans le champ économique | 79% | 17% |
| A513 | Stratégies des autorités | 77% | -26% |
| A508 | Coordination entre Ministères, au sein des Administrations | 75% | -25% |
| A301 | Lisibilité de la politique économique (politique budgétaire, fiscale, monétaire, de change...) | 72% | 16% |
| A308 | Qualité de l'offre de biens publics : éducation et santé de base | 72% | -39% |
| A306 | Passation des marchés publics et des délégations de service public... | 67% | -24% |
| A100 | Droits politiques et fonctionnement des institutions politiques | 66% | 24% |

- État juste (absence de corruption et transparence de l'action publique dans le champ économique)
- État efficace dans le prélèvement de l'impôt, des droits de douane et la fourniture des services publics ou leur délégation.
- État stratège (capacité des autorités publiques, coordination entre les différents ministères, lisibilité de la politique économique)
- État de droit qui assure à ces situations la jouissance de leur liberté politique et le bon fonctionnement des institutions politiques.

Souvent ces mêmes variables entretiennent une relation négative avec l'axe 2. C'est particulièrement le cas de la variable identifiant la qualité de l'offre de biens publics. Ceci indique que les pays qui sont fortement caractérisés par l'axe 2 n'offrent pas une bonne qualité de biens publics. Plus on monte dans l'axe plus on semble être en face d'un état défaillant. Si l'État constitue l'institution qui se trouve au fondement de toutes les autres, il semble que les droits de propriétés, le bon fonctionnement des marchés et entreprises constitue le second pilier d'une configuration institutionnelles fonctionnelle. Des travaux importants dans littérature néo-institutionnaliste Ronald Coase, H. Demetz et R.-A. Posner, tendent à démontrer le rôle fondamentale des droits de propriétés dans l'internationalisation des externalités, l'investissement, les innovations et la croissance. Toutefois, on pourrait s'interroger sur la qualité de la preuve qu'apporte la base sur cette question. Le respect des droit de propriété permet au dominant de conserver leur position, aussi dans une analyse dynamique, il n'est pas certain que le respect des droits de propriétés pour des pays à faible revenu soit

un facteur de développement. A contrario, il est exact de remarquer que les pays qui se sont le plus dotés de législation sur la propriété intellectuelle sont également ceux qui se trouvent à proximité de la frontière technologique et sont également ceux qui sont les plus développés. Par conséquent, l'analyse de la base à travers l'ACP n'indique pas quelles sont les bonnes institutions pour assurer le développement, mais plus précisément comment se caractérise les institutions des pays en fonction de leur niveau de développement sans pouvoir affirmer que l'imitation de ces institutions qui est le résultat d'un long processus historique puisse être mené à bien en un temps réduit dans des pays très éloignés de la frontière technologique. Sur un aspect plus précis de la base, il semble que les items B604 et B603 soient redondant tant leur résultat sont proches comme leur intitulé et leur fonction. Simultanément, cette convergence permet de souligner la cohérence de la base.

Tout comme le respect des droits de propriétés l'information constitue avec la concurrence des propriétés importantes du bon fonctionnement d'une économie de marché. Il n'est pas surprenant de les retrouver sous les items B602, B600 et B403.

**Tableau 2 : 11 items relatifs au marché,
au droit de propriété et aux entreprises**

| | | AXE 1 | AXE 2 |
|-------------|--|------------------|------------------|
| A605 | Règlement des différends économiques : justice en matière commerciale | 88% | -4 % |
| B602 | Information sur la qualité des biens : Normes et standards internationaux | 86% | -9% |
| B604 | Dispositif de défense de la propriété intellectuelle | 84% | -2% |
| B603 | Propriété intellectuelle | 84% | -5% |

| | | | |
|-------------|--|------------|-------------|
| A601 | Sécurité des droits de propriété : droits de propriété formels | 83% | -4% |
| A606 | Droit sur la faillite des entreprises | 79% | -6 % |
| B600 | Information sur la situation des entreprises | 79% | 25 % |
| B702 | Concurrence des entreprises : dispositifs de régulation de la concurrence | 77% | 6% |
| B500 | Environnement technologique, diffusion des technologies | 73% | -21% |
| A603 | Sécurité des contrats entre acteurs privés | 72% | -16% |
| B403 | Prix administrés et prix de marché | 58% | 33% |

Le financement de l'économie au sens large occupe la troisième place dans l'importance des « bonnes » institutions. Les crises bancaires récentes même au cœur des pays les plus développés n'entreront pas en contradiction avec ces résultats. La première place en termes d'importance est occupée l'item C502 qui indique la présence plus ou forte des compagnies d'assurances et des fonds de pension. Là encore, l'interprétation ne doit pas être plus on possède fonds de pension et plus on de chance de se développé, mais indique simplement qu'en moyenne les pays les plus avancés sont également ceux qui sont dotés des plus important fonds de pension.

Tableau 3 : 7 items relatifs au fonctionnement du système bancaire

| | | AXE 1 | AXE 2 |
|-------------|--|--------------|--------------|
| C502 | Assurances, fonds de pensions | 75% | 8% |
| C602 | Garantie du prêteur : système bancaire (garanties hypothécaires...) | 72% | 20% |
| C704 | Contrôle interne des banques | 69% | 6% |
| C701 | Régulation de la concurrence au sein du système bancaire | 69% | 15% |
| C601 | Information sur la situation des banques | 65% | 31% |

| | | | |
|-------------|---|------------|------------|
| C703 | Supervision bancaire et financière | 64% | 32% |
| C402 | Niveau d'intervention de l'Etat dans l'affectation des crédits | 58% | 49% |

Une dimension sociétale apparaît dans le regroupement suivant réalisé autour des notions d'équité, de mobilité sociale et d'autonomie des citoyens grâce à la mise en œuvre de dispositifs de solidarité institutionnelle et l'indépendance relative des médias dans la mesure où ils sont peu concentrés ce qui suppose la diffusion d'une information pluraliste et contradictoire favorable à l'émergence et l'entretien d'un débat démocratique. Sur ces questions très qualitatives la question de fiabilité des sources paraît essentielle.

Tableau 4 : 6 items relatifs à l'équité, et circulation de l'information

| | | AXE 1 | AXE 2 |
|-------------|---|--------------|--------------|
| D901 | Mobilité sociale : recrutement et promotion dans le secteur public et le privé | 85% | -8% |
| A904 | Solidarité institutionnelle | 83% | -17% |
| A303 | Relations Etat / Citoyens | 80% | -21% |
| A511 | Aptitude de la société à l'adaptation et à l'innovation... | 79% | -9% |
| A905 | Equité dans l'accès aux biens publics de base : éducation, santé, eau, électricité | 78% | -30% |
| A102 | Concentration des media | 42% | 55% |

Enfin le marché du travail, la représentation des salariés, la protection de leurs droits, l'absence de travail des enfants, la faible part du travail informel, ou la faible segmentation du marché du travail sont des indicateurs de la qualité des institutions.

Tableau 5 : 6 item relatif au fonctionnement du marché du travail

| | | AXE 1 | AXE 2 |
|-------------|--|-------|-------|
| D600 | Marché du travail informel | 71% | -34% |
| D900 | Segmentation du marché du travail | 69% | -8% |
| D603 | Inspection du travail, justice prudhomme... | 68% | 10% |
| D903 | Travail des enfants | 67% | -41% |
| D100 | Libertés syndicales | 50% | 59% |
| D101 | Pluralisme et autonomie du (des) syndicat (s) | 34% | 72% |

Conclusion et Perspectives

Dans ce travail sur la relation entre la qualité des institutions et les performances économiques, nous avons montré dans un premier temps que la qualité des institutions est un concept qui ne produit pas un consensus clair. Cette notion est complexe et elle est chargée d'un point de vue normatif. En dernière analyse, elle est sensée nommer et identifier la résolution de conflits sociopolitiques. Les gagnants de ces conflits préfèrent souvent réduire les oppositions à des problèmes de communication ou des problèmes d'interprétation ce qui amoindri la question distributive pourtant au cœur des tensions. La définition d'une règle de fonctionnement produire toujours des gagnants et des perdants. Au-delà du rappel de cette généralité qui éloigne d'une perspective NEI, la notion d'institution est

objectivement difficile à cerner car elle évolue à travers le temps et qu'elle entretient avec les autres institutions des relations qui peuvent changer son fonctionnement de fait tout en conservant sa fonction nominale.

Dans un deuxième temps, nous avons montré à travers la littérature récente que la problématique institutionnelle constitue un élément très important dans la détermination des performances économiques de long terme. Nous avons montré à travers la littérature existante que les éléments d'une bonne gouvernance offrent un environnement favorable à l'accumulation du capital et par suite à la croissance économique. Cela a été confirmé dans notre étude empirique qui nous a permis de montrer l'existence d'un lien étroit entre la qualité des institutions et les performances économiques pour 85 pays en 2006. Nos principaux résultats empiriques suggèrent que la qualité des institutions, sous ses différents aspects, se présente comme un facteur pertinent pour le développement économique. En définitive ce résultat peut paraître tautologique et le sens de la causalité entre de bonnes institutions et de bonnes performances de développement reste à établir. L'État stratège, l'importance des droits de propriété constitue des thématiques privilégiées de la NEI. À cet égard, la base possède un biais certain en faveur de ce courant théorique. Au-delà des thématiques, c'est l'objet base institutionnelle qui constitue en elle-même un biais en faveur d'une forme de benchmarking institutionnel.

Enfin, face à ces résultats préliminaires, on peut ressentir une forme de frustration pour différentes raisons. La base analysée à travers des ACP donne une image à un moment t d'un processus long et complexe. Une photo pour reconstituer le film du développement c'est court ! Une analyse plus fine de la base sur les deux pas dont on

dispose devrait permettre d'affiner les premiers résultats mais cela ne suffira pas, en raison de la petite période couverte, à donner beaucoup plus d'éclairages sur un processus historique.

Inversement que peut-on attendre de ce type de matériaux. Vérifier une forme de proximité entre les pays les plus avancés pour avoir une confirmation du rôle des institutions dans le processus de développement économique. Cette hypothèse est clairement confirmée tant par la proximité dans le plan des pays les plus développés ainsi que par la relation positive entre l'axe principal et le PIB par tête en niveau.

La question de l'interprétation du second axe est beaucoup plus difficile. La liaison graphique entre le second axe et le PIB par tête est négative mais non significative.

Le second axe ne semble pas apporter d'information supplémentaire. Pour tant cet axe semble distinguer les pays les moins avancés entre-eux. De ce point de vue, une analyse d'où on exclurait les pays les plus avancés pour faire ressortir plus nettement les caractéristiques du second axe pourrait être utile. Mais ce ne serait plus une liaison avec le PIB par tête que l'on risquerait d'identifier mais plutôt un style institutionnel.

Enfin, la base du minéfi peut constituer un point de départ intéressant. On pourra comparer les résultats obtenus avec des bases plus anciennes mais souvent moins étoffées. Néanmoins, une analyse tentant d'éclairer les processus de développement ne peut se passer d'une analyse macroéconomique sur les questions de convergence ou de divergence, ni d'une réflexion critique du néo-institutionnalisme qui s'il constitue une avancée vis-à-vis du paradigme néolibéral des années 1980 tend néanmoins à sous-estimer la dimension symbolique et politique des institutions.

Bibliographie:

AMABLE Bruno, Les cinq capitalismes : Diversité des Systèmes Economiques et Sociaux dans la mondialisation, 2005

ARON, J. (2000), "Growth and Institutions: A Review of the Evidence", *World Bank Research Observer*

BARRO, R. (1991), Economic Growth in a Cross Section of Countries, *Quarterly Journal of Economics*

CLAGUE, C. (1997), *Institutions and Economic Development*, John Hopkins University Press, Baltimore

CAMPOS, N. and J.B. NUGENT (1998), "Institutions and Growth: Can Human Capital Be a Link",

DOLLAR, D. and A. KRAY (2002), "Institutions, Trade, and Growth", Paper prepared for the Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy.

EASTERLY, W. (2001), "Can Institutions Resolve Ethnic Conflict", *Economic Development and Cultural Change*,

Johannes Jütting, *Institutions and development: a critical review*, Technical paper, n° 210, Paris, OCDE, July 2003

GAVIRIA, A., U. PANIZZA, J. SEDDON and E. STEIN (2000), “Political Institutions and Growth Collapses”, *Working Paper*, No. 419, Research Department, Inter-American Development Bank, Washington, D.C.

Hali Edison, qualité des institutions et résultats économiques, Finances&Développement, juin 2003 ;

Hellman Joel et **Kaufmann** Daniel, la captation de l’Etat dans les économies en transition : un défi à relever, 2001.

HENISZ, W.J. (2000), “The Institutional Environment for Economic Growth”, *Economics and Politics*

KNACK, S. and P. KEEFER (1995), “Institutions and Economic Performance: Cross Country Tests Using Alternative Institutional Measures”, *Economics and Politics*

MENARD Claude, Le processus de développement économique, 2003

MAURO, P. (1995), “Corruption and Growth”, *Quarterly Journal of Economics*,

NORTH, D.C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.

LA PORTA, R., F. LOPEZ-DE-SILANES, A. SHLEIFER and R. VISHNY (1998), “The Quality of Government”, *Harvard Institute of Economic Research Working Papers* 1847, Harvard Institute of Economic Research, Cambridge, MA.

PLATTEAU, J.-P. (2000), *Institutions, Social Norms, and Economic Development*, Harwood Academic Publishers, Amsterdam.

RODRICK, D. (1999), “Institutions for High Quality Growth: What They Are and How They Affect Growth”, Paper prepared for the International Monetary Fund Conference on Second-Generation Reforms, Washington, D.C., 8-9 November 1999.

RODRIK, D, A. SUBRAMANIAN and F. TREBBI (2002), "Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Integration and Geography in Economic Development", *IMF Working Paper*, WP/02/189, International Monetary Fund, Washington, D.C.

Rodrik D, *Where Did All the Growth Go? External Social Conflict, and Growth Collapses*, Journal of Economic Growth, 1999.

Rodrik D et **Subramanian** Arvin, la primauté des institutions, *Finances&Développement*, juin 2003.

SACHS, J. (2003), "Institutions Don't Rule: Direct Effects of Geography on Per Capita Income", *NBER Working Paper*, No. w9490, February.

SACHS, J. (1989) "Social Conflict and Populist Policies in Latin America", *NBER Working Paper* No. 2897, National Bureau of Economic Research, Cambridge.

Schotter A, *The Economics Theory of Social Institutions*, Cambridge University Press, New-York, 1981.

Silvio Borner, Frank Bodmer et Markus Kobler, LE RÔLE DES FACTEURS POLITIQUES DANS LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, OCDE 2004

WILLIAMSON, O.E. (2000), "The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead", *The Journal of Economic Literature*

WORLD BANK (2002), *World Development Report 2002: Building Institutions for Markets*, Oxford University Press, Oxford.

Williamson J et Kuczynski Pedro-Pablo, eds, *After the Washington Consensus: Restarting Growth and Reform in Latin America*, 2003

Rod Falvey, Cha Dong Kim **Timing and Sequencing Issues in Trade Liberalisation**

The Economic Journal, Vol. 102, No. 413 (Jul., 1992), pp. 908-924

Paul Mosley et al (1995) Assessing “Adjustement in Africa”

Fontaine J.M, Réformes extérieures et politiques de développement, PUF-Tiers monde, 1992

LA PORTA, R., F. LOPEZ-DE-SILANES, A. SHLEIFER et R. VISHNY (1999), “The Quality of Government”, Economics and Politics.

Banque Mondiale, Le développement accéléré en Afrique subsaharienne, 1981

ALESINA, A. et R. PEROTTI (1996), “Income Distribution, Political Instability, and Investment”, European Economic Review.

Jacquemot P. et E. Adisson, 1989, Politiques de change et ajustement en Afrique, La documentation française, Paris.

UMBECK, J.R. (1981), A Theory of Property Rights with Applications to the California Gold Rush, Iowa State University Press, Ames.

E Adisson, 2007, les théories économiques du développement, collection Repères.

Destanne De Bernis G. 1966, les industries industrialisantes et contenu d’une politique d’intégration régionale.

Kessler D. et Jacquemot P, 1985, Accumulation et développement, l’Harmattan, Paris

Guillaumont P. 1986, économie du Développement, PUF, Paris.

Eric Toussaint, 2001, Du Nord au Sud : Crise de la dette et plans d'ajustement

ANNEXE :

Tableau des valeurs propres organisées par ordre croissant sur le premier axe

| | | Axe 1 | Axe 2 |
|------|--|-------|-------|
| A605 | Règlement des différends économiques : justice en matière commerciale | 88% | -4% |
| A302 | Corruption | 88% | -14% |
| B602 | Information sur la qualité des biens : Normes et standards internationaux | 86% | -9% |
| D901 | Mobilité sociale : recrutement et promotion dans le secteur public et le privé | 85% | -8% |
| A305 | Fonctionnement de l'Administration douanière | 84% | -20% |
| B604 | Dispositif de défense de la propriété intellectuelle | 84% | -2% |
| B603 | Propriété intellectuelle | 84% | -5% |
| A304 | Efficacité de l'action publique : système fiscal | 84% | -23% |
| A601 | Sécurité des droits de propriété : droits de propriété formels | 83% | -4% |
| A904 | Solidarité institutionnelle | 83% | -17% |
| A510 | Capacité des autorités politiques | 82% | -28% |
| B600 | Information sur la situation des entreprises | 80% | 26% |
| A606 | Droit sur la faillite des entreprises | 80% | -6% |
| A303 | Relations Etat / Citoyens | 80% | -21% |
| A511 | Aptitude de la société à l'adaptation et à l'innovation... | 79% | -9% |
| A300 | Transparence de l'action publique dans le champ économique | 79% | 17% |
| A905 | Équité dans l'accès aux biens publics de base : éducation, santé, eau, électricité | 78% | -30% |
| B702 | Concurrence des entreprises : dispositifs de régulation de la concurrence | 77% | 6% |
| A513 | Stratégies des autorités | 77% | -26% |
| C502 | Assurances, fonds de pensions | 75% | 8% |
| A508 | Coordination entre Ministères, au sein des Administrations | 75% | -25% |
| B500 | Environnement technologique, diffusion des technologies | 73% | -21% |
| A301 | Lisibilité de la politique économique (politique budgétaire, fiscale, monétaire, de change...) | 72% | 16% |
| A603 | Sécurité des contrats entre acteurs privés | 72% | -16% |
| C602 | Garantie du prêteur : système bancaire (garanties hypothécaires...) | 72% | 20% |
| A308 | Qualité de l'offre de biens publics : éducation et santé de base | 72% | -39% |
| D600 | Marché du travail informel | 71% | -34% |
| C704 | Contrôle interne des banques | 69% | 6% |
| D900 | Segmentation du marché du travail | 69% | -8% |

| | | | |
|-------------|--|-----|------|
| C701 | Régulation de la concurrence au sein du système bancaire | 69% | 15% |
| C500 | Diffusion des technologies, innovation | 69% | 15% |
| D603 | Inspection du travail, justice prudhomme... | 68% | 10% |
| A306 | Passation des marchés publics et des délégations de service public... | 67% | -24% |
| D903 | Travail des enfants | 67% | -41% |
| A100 | Droits politiques et fonctionnement des institutions politiques | 66% | 24% |
| C601 | Information sur la situation des banques | 65% | 31% |
| C703 | Supervision bancaire et financière | 64% | 32% |
| C402 | Niveau d'intervention de l'Etat dans l'affectation des crédits | 58% | 49% |
| B403 | Prix administrés et prix de marché | 58% | 33% |
| B800 | Convertibilité et adhésion à l'OMC | 55% | 45% |
| D100 | Libertés syndicales | 50% | 59% |
| A102 | Concentration des media | 42% | 55% |
| D101 | Pluralisme et autonomie du (des) syndicat (s) | 34% | 72% |
| A800 | Circulation des personnes, de l'information..... | 33% | 77% |

| | |
|---|----|
| I. La théorie de l'économie du développement..... | 7 |
| 1.1 Les faits stylisés | 7 |
| 1.2 Les stratégies d'industrialisation..... | 9 |
| 1.2.1 L'industrialisation par substitution d'importation ISI :..... | 9 |
| 1.2.2 Les industries industrialisantes (III) | 10 |
| 1.2.3 L'industrialisation de substitution d'exportation (ISE)..... | 12 |
| 1.3 Les questions structurelles du développement :..... | 13 |
| 1.3.1 L'importance de l'épargne..... | 13 |
| 1.3.2 La question de la natalité..... | 14 |
| 1.4 Les politiques d'ajustement structurel (PAS) | 15 |
| 1.4.1 Le contenu des PAS :..... | 15 |
| 1.4.2 Les conséquences des PAS | 17 |
| 1.4.3 L'impasse des PAS..... | 18 |
| 1.4.4 L'après consensus de Washington : la question institutionnelle..... | 19 |
| 2. L'institutionnalisme au cœur des questions de développement..... | 23 |
| 2.1 Qualité Institutionnelle de quoi parle t-on ?..... | 23 |

| | | |
|-----|--|----|
| 2.2 | Qualité des institutions et performances économiques : Une revue de la littérature..... | 27 |
| 2.3 | Les questions théoriques relatives à l'institutionnalisme..... | 33 |
| 2.4 | Les questions empiriques relatives à l'institutionnalisme | 35 |
| 2.5 | Présentation de la base de données et du modèle..... | 37 |
| 2.6 | Applications et Interprétations : Analyse des institutions en fonction du niveau des revenus. | 41 |
| 2.7 | Approfondissement de l'analyse des axes principaux de l'ACP | 49 |